



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Ponant en séance publique (en visioconférence pour le public) sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

**Étaient présents :**

M. DEPOUEZ  
M<sup>me</sup> LE GALL  
M. ROUAULT  
M. BOUFFORT  
M<sup>me</sup> CABANIS  
M. GARNIER  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M. MOKHTARI  
M<sup>me</sup> BRICE  
M. TRUBERT  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. PHILOUX  
M<sup>me</sup> MASSART  
M. BABOU  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. PICHON  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD  
M. PAUGAM  
M<sup>me</sup> GOUGEON  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M. LE FUR  
M<sup>me</sup> CONFINO  
M. LUCET

Date de convocation : 19/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 29

Quorum réuni

**Étaient excusés :**

M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN, qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY.  
M<sup>me</sup> BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> DANIELOU, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M. CAILLARD, qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> SIMONESSA.

**Secrétaire de séance :**

M<sup>me</sup> CABANIS

07/02- 26 janvier 2021

## Le projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole – avis

### Le rapporteur,

☞ expose La charte de gouvernance adoptée par le conseil communautaire en décembre 2014 a marqué une nouvelle étape de la construction intercommunale et accompagné la transformation de la communauté d'agglomération en métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Elle a conforté les instances de construction de la décision métropolitaine et renforcé les relations entre Rennes Métropole et ses communes membres, notamment en mettant en place des comités de secteur, devenus piliers de la gouvernance de proximité.

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil de Rennes Métropole a décidé, d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la métropole et les communes membres, sur la base de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

La conférence des maires a confié la préparation de ce pacte de gouvernance à un groupe-projet associant des élues et élus communautaires représentant la diversité géographique et politique de la métropole. Cette démarche d'élaboration a permis de dresser le bilan de la gouvernance et du fonctionnement des instances de Rennes Métropole.

Issu de ces travaux, ce pacte de gouvernance réaffirme les principes et les valeurs partagées de l'intercommunalité sur notre territoire. Il a pour objet de définir le rôle des différentes instances de Rennes Métropole et de garantir la bonne articulation de la métropole et de ses communes-membres. Il favorise également l'association des élues et des élus des communes aux réflexions et projets métropolitains. Sa mise en œuvre s'appuie pour partie sur le règlement intérieur adopté par le conseil métropolitain.

Le projet de pacte de gouvernance, après échanges dans le cadre de la conférence des maires, est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes-membres, avant son adoption par le conseil métropolitain.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;*

*Vu la délibération n° C 13.196 du 20 juin 2013 approuvant le projet de territoire et notamment sa partie concernant « la mise en œuvre et les perspectives »,*

*Vu la délibération n° C 14.495 du 18 décembre 2014 approuvant la charte de gouvernance,*

*Vu la délibération n° C 20.060 du 9 juillet 2020 engageant l'élaboration du pacte de gouvernance,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°2018-23196 du 4 juin 2018, portant statuts de la métropole Rennes Métropole.*

*Vu l'avis favorable de la commission Administration générale et moyens d'information et de communication du 12 janvier 2021 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### ÉMET :

un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance de la Métropole, avec les deux réserves suivantes :

- les communes, selon leur taille, devrait pouvoir avoir deux représentants dans les commissions métropolitaines
- les élus métropolitains devraient pouvoir se faire remplacer, en cas d'empêchement, par un élu municipal.



Envoyé en préfecture le 28/01/2021

Reçu en préfecture le 28/01/2021

Affiché le

ID : 035-213502107-20210126-D\_07\_02-DE

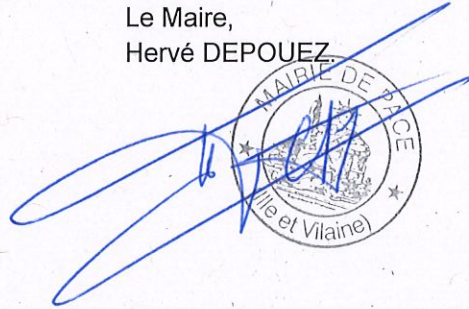
**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

Le Maire,  
Hervé DEPOUEZ.

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE PLECE" at the top and "Ville et Vilaine" at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive name that appears to be "Hervé Depouez".



H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. ROUAULT 
<del>N. LEFEBVRE-BERTIN</del>	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	<del>K. BOISNARD</del>	J. AUBERT 
AK. LEVENÉ 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
<del>S. DANIELOU</del>	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	<del>J. CAILLARD</del>	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 